

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité environnemento	
Date de réception :	Dossier complet le : 08/7/2020	N° d'enregistrement : 2020-4770
08/7/2020		2020 1110
Renouvellement de concessions de culture	1. Intitulé du projet	
Renouvellement de concessions de cuitale	marine da large de Edyacoote	
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou d	des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale  Dénomination ou raison sociale	L'EPAULARD	
Nom, prénom et qualité de la personne	QUINAULT PHILIPPE : GERANT	
habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET 4 9 4 4 1 3 4	3 8 0 0 0 3 2 Forme juridic	que SCEA
	z à votre demande l'annexe obligat	
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea	u des seuils et critères annexé à l'article	R. 122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du proj	d des seuils et critères de la catégorie
N° de catégorie et sous-catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques issues	d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
MATERIAL PROPERTY OF THE PARTY	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formu		
4.1 Nature du projet, y compris les évent	tuels travaux de démolition	
Le projet consiste a demander le renouvell Ces 12 concessions sot équipé de filière de	lement de 12 concessions de culture marin estinées à la production de moules.	le situe au large de Zuydcoote.
Ces 12 concessions sot equipe de fillere de	strices and production at meaner.	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet
L'objectif est de renouveler les autorisations d'exploitation de culture marine dont l'expiration est programmée en 2022 afin de garantir la continuité de mon activité et la pérennité de mon entreprise conchylicole.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Comme il s'agit d'un renouvellement des titres de concessions, les structures d'élevage de moules sont actuellement en place. Pour les concession qui ne sont pas encore équipées, la filière consiste à faire pendre des cordes (descentes) sous des bouées, sur lesquels sont fixé les moules. Les bouées perles sont disposées sur un cordage appelé "aussière", de 100 m de long. Cette aussière est fixée au sol à des blocs de béton, les "corps morts".
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Pendant la phase d'exploitation, on distingue 4 principales étapes :  1. l'enroulement manuel des cordes en fibre de coco chargées de larves de moules sur les descentes  2. la récolte des moules  3. l'entretien et le contrôles des filières toutes au long de la saison
Lors de ces différentes étapes, sera utilisé une barges mytilicoles spécialement conçue pour l'élevage sur cordes ou filières. Ce bateau fait l'objet d'une maintenance et d'un entretien selon une fréquence suffisante et dans un endroit adapté afin de limiter les risques de pollution par défaillance.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administ La décision de l'autorité environneme Mon projet est soumis : - à l'Autorisation d'exploitation de Culture - à Enquête Publique - à Affichage Publique	entale devra ê s Marines (AEC	tre jointe au(x) dossie M)	er(s) d'autoris	ation(s).		
- a Amenage Fublique - au dépôt du formulaire de conformité d' Nord (59) - à avis de la Commission de Cultures M			ion de cultures	s marines au	ı schéma	des structures du
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	orojet et superfic	ie globale de l'opérati	ion - préciser l	es unités de	mesure	utilisées
Grand	leurs caractéris	stiques			Va	ileur(s) e de filières
12 concessions de captage et élevage c arrivant à échéance dans le lotissement	e moules sur fili de 27 parcelles.	ères en mer de 600 ma	etres lineaires	mytilicole:		e de illieres
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonné	es géographiques <sup>1</sup>	Long°		Lat	o'_"_
A 4.3 km au large de ZUYDCOOTE (59123)	et c), 7°a), 10°,11°a) b 38°; 43° a),	tégories 5° a), 6° a), 1 b) 9°a),b),c),d), ),12°,13°, 22°, 32°, 34' , b) de l'annexe à 122-2 du code de ment :				
	Point de d	épart :				·°'"
	Point d'arri		Long°	'"	Lat	·°'"-
	Commune	es traversées :				
	coordonné C: 51°05'; B: 51°07'; D:51°07'1	ncernée par le projet e es géographiques suiv 5861"N - 02°24'9577"E 5270"N - 02°29'5995"E 737"N - 02°29'5995"E 194"N - 02°26'8752"E	antes :	gle dont les	4 extrémi	té ont les
	loignez à voti	re demande les an	nexes n° 2 (	_		
4.7 S'agit-il d'une modification/exten 4.7.1 Si oui, cette installation d environnementale?	sion d'une insta ou cet ouvrag	allation ou d'un ouvra e a-t-il fait l'objet	age existant ' d'une évalu	? Oui [ lation Oui [	×	Non X
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été au	e projet et	Il s'agit d'une deman 04/03/2016 portant a concessions numéro 12-08 F1 / 16-11 F1	autorisation d'e	exploitation ( 3-07 F1 / 09	de culture -06 F1 / 1	0-05 F1 / 12-09 F1 /

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui		Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		$\boxtimes$	
En zone de montagne ?		$\boxtimes$	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Le projet se situe à 4,3 km au large de Zuydcoote (59123).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Le projet se situe dans les sites natura 2000 suivants : - SITE NATURA 2000 DIRECTIVE OISEAUX - Identifiant : FR3112006 - Nom : Bancs - Flandres - SITE NATURA 2000 DIRECTIVE HABITATS - Identifiant : FR3102002 - Nom : Bancs des Flandres
D'un site classé ?		X	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Lors de certaines manipulation (lavage), de l'eau de mer de surface est prélevée par une motopompes. Cependant l'impact potentiel peut être considéré comme nul puisque l'eau prélevée est directement ré-injectée dans le milieu naturel dont elle est originaire.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	L'élevage de moules de bouchot ne nécessite aucun prélèvement dans les masses d'eau souterraines.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	Le projet nécessite l'apport de matériaux (aussière, corp mort, bouée) pour servir de structure d'élevage. Cependant, l'impact de cet apport est nul sur le milieu car ces matériaux seront immobiles et seront retirés dans leur entièreté a l'arrêt de l'exploitation du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Ce projet est une demande de renouvellement de concession actuellement exploité. Jusqu'à maintenant je n'ai pas observé l'occurrence d'un phénomène de perturbation, de dégradation ou de destruction de la biodiversité présente sur le site.
Milieu nature			X	Le site "Bancs des Flandres" est principalement ciblé pour l'habitat d'intérêt communautaire "Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine" (1110).  La pratique de la conchyliculture est possible uniquement dans les zones profonde. Ainsi l'impact potentiel de la mytiliculture sur les zones de bancs de sables peut être considéré comme nul puisque les interactions direct sont inexistantes.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Le projet engendre la consommation temporaire du Domaine Public Maritime au travers du droit de concessions qui me sera accordé pour une période de 35 ans renouvelables si mon projet est validé au travers des différentes étapes administratives citées au 4.4 et si l'exploitation de ma concession reste conforme au schéma des structures évalué pendant toute la durée où elle m'est concédée.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		$\boxtimes$	Mon projet concerne l'élevage de moules qui sont des espèces filtreuses qui bioaccumulent certains éléments dont certains pathogènes et populations bactériennes. Elles servent ainsi d'indicateur pour plusieurs réseaux sanitaires comme le REMI et le REPHY. Si elles bioaccumulent ces matériaux, elles n'en produisent pas et donc n'engendrent pas de risques sanitaires pour le milieu. Pour la consommation, elles sont purifiées dans des ateliers adaptés sur le continent pour ne pas être sources d'intoxication. Elles sont cependant concernées par ce risque si des pollutions adviennent dans le milieu.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		L'activité entraine des déplacement entre le port et la zone d'exploitation. Cela n'entraine pas une augmentation considérable du trafic maritime dans le secteur.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		L'utilisation de la barge mytilicole, engin motorisée, est source de CO2.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	La culture de moules sur filière nécessitent l'utilisation de matériaux non biodégradable afin de protéger les cultures et éviter le décrochement des moules. Afin de limiter les impacts de ces déchets, des mesures ERC proposées en p. 683 de l'évaluation environnementale ont été intégrées au schéma des structures auquel je me conforme.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	×		Les concessions de cultures marines sont interdites a la circulation maritime. Cependant, comme évoqué précédemment, il s'agit d'un renouvellement. La zone de production existe depuis 2006.
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
Une des incide apport nutrition Environnement Au delà de ce s	nces cumulé pourrait-êt nel pour les moules. Ce ale, il a été évalué que l seuil, il serait considéré	re la dii pendar le site d que la d	minutio nt, lors d de Zuyd quantité	t, cela ne vas pas augmenter la surface ni l'exploitation du site.  n de la masse phytoplanctonique naturellement présente dans le milieu, unique de l'évaluation du schéma des structures du Nord par l'Autorité lcoote ne dépassait pas sa capacité de support.  è d'individus mis en élevage est trop importante au vu de la capacité nutritive du r que ce projet n'impactera pas l'équilibre trophique du site.
6.3 Les Incide	nces du projet identifi  Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Conformément à la réglementation en vigueur, mon projet se doit de respecter les différentes prescriptions du schéma des structures du Nord arrêté le 12 janvier 2017. Ce schéma a été rédigé sur la base des analyses de l'évaluation environnementale des schémas des structures des exploitations de cultures marines de la Manche - Mer du Nord parue en mars 2015. Ce schéma intègre les différentes recommandations et conclusions de cette étude de 1470 pages et a été soumis à l'avis de l'Autorité Environnementale après de nombreux échanges et groupes de travaux avec les différents services de l'Etat. Dans ce contexte et afin de décrire avec plus de précisions les différentes mesures ERC mises en place, je vous prie de vous référer au chapitre 6 de cette étude, à l'annexe 4 du schéma des structures et au formulaire de conformité que j'ai rempli au vu des caractéristiques de mon projet.

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Mon projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale du fait : de la pratique déjà en place de l'élevage de moules de filière sur le site visé (renouvellement d'autorisation) et l'absence d'impact moyen ou fort avéré de cette pratique sur les différentes composantes du milieu ; de l'existence d'une évaluation environnementale complète réalisée il y a cinq ans dont les données sont toujours actuelles. Cette évaluation a appréhendé de façon globale les impacts de l'activité conchylicole sur l'environnement mais également plus précisément sur le site visé au travers de l'étude du secteur 22, des pages 606 à 619, concluant à un impacte négligeable à faible ; la réalisation d'un formulaire de conformité de mon projet aux règles et recommandations présentées dans le schéma des structures évalués du Nord.

#### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	paysage lointain;	
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

#### Sur clé USB:

- In Vivo, Evaluation environnementale des schémas des structures des exploitations de cultures marines de la Manche Mer du Nord, Mars 2015, Comité Régional de la Conchyliculture Normandie - Mer du Nord, 1470 p.
- Schéma des structures du Nord et ses annexes 1 et 4
- Formulaire de conformité au schéma des structures du Nord
- Formulaire des sites Natura 2000 : DIRECTIVE OISEAUX Identifiant : FR3112006 Nom : Bancs Flandres et DIRECTIVE HABITATS - Identifiant : FR3102002 - Nom : Bancs des Flandres

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

DUNKERQUE

le,

1/07 12020

Fait à

M' Quiahult

SCEA L'EPAULARD

Port 2554 route de L'Ecluse de Trystram
59 140 DUNKERQUE
Tél.: +33 (0)6 12 42 45 92 Siret 494 413 438 000 32 - APE 0321Z N° CEE FR 37 494 413 438